

HERBICIDE CONSUS GLUFOSINATE 200 SL

GROUPE 10 HERBICIDE

**EN VENTE POUR USAGE DANS LES HYBRIDES DE MAÏS TOLÉRANTS AU
GLUFOSINATE AMMONIUM ET SOJA TOLÉRANTS AU GLUFOSINATE
AMMONIUM AU CANADA ET DANS LE CANOLA TOLÉRANTS AU
GLUFOSINATE AMMONIUM CULTIVÉ DANS L'EST DU CANADA ET EN COLOMBIE-
BRITANNIQUE**

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL



AVERTISSEMENT - IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION: 33631
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: glufosinate ammonium 200 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT
AVANT L'UTILISATION**

Renseignements sur le produit: 1-888-931-2530

Consus Chemicals, LLC
22 Pine Tree Drive
Wayne, NJ 07470-USA

CONTENU NET:
1L – 200L

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si inhalé.

Provoque une irritation des yeux. Ne pas mettre dans les yeux. Eviter le contact avec la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Vêtements et équipement protecteurs : Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes à coques ou écran facial), un respirateur, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. .

Restriction de ré-entrée : NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'occupation humaine comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisir est minimale. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les services de renseignements médicaux de Canutec au 1-613-996-6666. **Note au médecin :** En cas d'ingestion de ce produit, procéder sans tarder à une intubation endotrachéale et à un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon et de sulfate de sodium. **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:** TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones caractérisées par une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer si des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Éviter toute dérive de pulvérisation sur les plantes sensibles et N'UTILISER QU'AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES. NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

ENTREPOSAGE : Ne peut pas être entreposé sous le point de congélation. Si le produit est entreposé depuis au moins un an, bien le secouer avant l'emploi. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des fourrages, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Conserver dans le contenant d'origine pendant l'entreposage. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. **Élimination du contenant recyclable :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou

encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. **Élimination du contenant réutilisable:** Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point d'achat (distributeur/détaillant). **Élimination du contenant rempli par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur:** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. **AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*..

HERBICIDE CONSUS GLUFOSINATE 200 SL

GROUPE 10 HERBICIDE

EN VENTE POUR USAGE DANS LES HYBRIDES DE MAÏS TOLÉRANTS AU
GLUFOSINATE AMMONIUM ET SOJA TOLÉRANTS AU GLUFOSINATE AU
CANADA ET DANS LE CANOLA TOLÉRANTS AU GLUFOSINATE
AMMONIUM CULTIVÉ DANS L'EST DU CANADA ET EN COLOMBIE-
BRITANNIQUE

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL



AVERTISSEMENT - IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION: 33631
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: glufosinate ammonium 200 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION

Renseignements sur le produit: 1-888-931-2530

Consus Chemicals, LLC
22 Pine Tree Drive
Wayne, NJ 07470-USA

CONTENU NET:
1L – 200L

HERBICIDE CONSUS GLUFOSINATE 200 SL

Table des matières :
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX Le produit

Numéro de section:
1
Page 4 of 19

SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et restriction de ré-entrée	2
Premiers soins et renseignements		
	toxicologiques	3
	Risques environnementaux	4
	Entreposage	5
	Élimination	6
MODE D'EMPLOI		
	Cultures, mauvaises herbes,doses d'emploi,périodes d'application	7
	Mélanges en cuve	8
Recommandations sur la gestion de la		
	résistance	9
	Instructions d'application et mises en garde	10
	Instructions de mélange	11
	Nettoyage du pulvérisateur	12
Alimentation du bétail		
	et délai d'attente avant la récolte	13
	Avis	14

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Renseignements sur le produit: 1-888-931-2530

Consus Chemicals, LLC
22 Pine Tree Drive
Wayne, NJ 07470-USA

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1: Le produit

- L'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL permet la répression d'un large spectre de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges dans les variétés de canola, les hybrides de maïs et les variétés de soja spécialement conçus pour être tolérants au glufosinate ammonium.
- L'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL peut également être appliqué sur les lignées de maïs consanguines tolérantes au glufosinate ammonium, destinées à la production de semence.
- Pour la production de semences d'hybrides de canola, l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL peut être utilisé pour éliminer les plantes sauvages en disjonction au sein de la population femelle. Voir section 7 (Cultures, mauvaises herbes, doses d'emploi, périodes d'application - Pour la production de semences hybrides de canola).

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2: Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et restriction de ré-entrée

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Nocif si inhalé. Provoque une irritation des yeux. Ne pas laisser entrer dans les yeux. Éviter le contact avec la peau.

- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Se laver à fond après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Vêtements et équipement protecteurs

Pendant la manutention ou la pulvérisation, mettre des vêtements protecteurs, y compris une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur.

Mettre des gants résistant aux produits chimiques pendant le nettoyage et les réparations.

Restriction de ré-entrée

Les travailleurs ne doivent pas entrer dans les champs traités dans les 24 heures qui suivent le traitement. Les travailleurs qui doivent entrer dans les champs durant cette période doivent porter des chemises à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'occupation humaine comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisir est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Section 3: Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les services de renseignements médicaux de Canutec au 1613-996-666 **Note au médecin :** En cas d'ingestion de ce produit, procéder sans tarder à une intubation endotrachéale et à un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon et de sulfate de sodium.

Section 4: Risques environnementaux

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones caractérisées par une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer si des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Éviter toute dérive de pulvérisation sur les plants sensibles et N'UTILISER QU'AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

Section 5: Entreposage

- **Ne peut pas** être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins un an, bien le secouer avant l'emploi.

- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des fourrages, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Conserver dans le contenant d'origine pendant l'entreposage.

Section 6: Élimination

Élimination du contenant recyclable:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable:

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point d'achat (distributeur/détaillant).

Élimination du contenant rempli par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution non utilisée:

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois l'application terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, et des canaux d'irrigation.

MODE D'EMPLOI

Section 7: Cultures, mauvaises herbes, doses d'emploi, périodes d'application

- On obtiendra une suppression optimale lorsque l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL est appliqué aux stades foliaires recommandés des mauvaises herbes.

- Dans le canola cultivé dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique, appliquer l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL du stade du cotylédon jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Dans le maïs cultivé au Canada, appliquer l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL du stade de 1-8 feuilles du maïs au stade de 5-6 colliers (la feuille est comptée une fois que la feuille suivante est visible dans le verticille).
- Dans le soja cultivé au Canada, appliquer l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL du stade du cotylédon au stade de la floraison de la culture.

Culture	Mauvaise herbe	Période recommandée(stadefoliaire)								Dose	
		1	2	3	4	5	6	7	8		
CANOLA	Digitaire sanguine	-----				X					
MAÏS,et	Sétaire géante	-----				X					1,5 L/ha
SOJA	Sétaire verte	-----						X			
Tolérants	Millet commun	-----							X		
à	Stellaire moyenne	-----								X	
l'Herbicide CONSUS	Lampourde	-----						X			
	Herbe à poux	-----						X			
200SL	Amarante à racine rouge	-----							X		
	Bourse-à-pasteur	-----								X	

Culture	Mauvaise herbe	Période recommandée (stade foliaire)								Dose	
		1	2	3	4	5	6	7	8		
CANOLA	Échinochloa pied-	-----				X					2 L/ha
MAÏS, et	de-coq Sétaire	-----									
SOJA	verticillée	-----						X			
Tolérants à	Panic d'automne	-----						X			
	Panic capillaire	-----						X			
l'Herbicide CONSUS	Folle avoine	-----						X			
	Sétaire glauque	-----						X			
200SL	Morelle noire de l'Est	-----						X			
	Renouée persicaire	-----							X		
	Chénopode blanc	-----							X		
	Herbe à poux	-----								X	
	Laiteron vivace	-----								X	
	Tabouret des champs	-----									X
	Abutilon	-----						X			
	Renouée liseron	-----						X			

Moutarde des champs -----|X
Vélar fausse-girolée -----|X

Chardon des champs et liseron des champs: Pour la répression pendant toute la saison du chardon des champs et du liseron des champs, appliquer l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL à raison de 2 L/ha, lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 1 à 6 feuilles.

Chiendent : Pour supprimer le chiendent pendant toute la saison, appliquer l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL à raison de 2,5 L/ha avec du sulfate d'ammonium à raison de 6 L/ha (solution à 49%) OU de 3 kg/ha (99%) lorsque le chiendent est au stade de 1 à 4 feuilles.

Cultures spontanées nuisibles : L'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL ne supprime pas les cultures spontanées qui émergent à la suite de semis précédents de cultures tolérantes au glufosinate- ammonium.

ADJUVANTS: Pour obtenir une meilleure suppression de l'abutilon, ajouter du sulfate d'ammonium dans le réservoir à raison de 6 L/ha (solution à 49%) OU de 3 kg/ha (99%).

SECONDE APPLICATION: Une seconde application de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL peut être effectuée dans les champs ayant reçu un traitement initial atteignant 2,5 L/ha si de nouvelles mauvaises herbes ont germé. Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'au stade foliaire maximum de la culture.

Au-delà du stade de 8 feuilles du maïs, l'application doit être faite à l'aide de buses à jet dirigé afin d'appliquer le produit directement sous le verticille du plant de maïs.

Application dans le canola doit se faire avant la montée en graines du canola.

Ne pas appliquer au-delà du stade de la floraison du soja. Ne pas appliquer plus de 4.5L/ha dans une même saison.

PROGRAMME D'APPLICATIONS FRACTIONNÉES: Pour la suppression pendant toute la saison des mauvaises herbes mentionnées plus haut sur l'étiquette, on peut suivre un programme d'applications fractionnées avec l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL. La première application doit être d'un minimum de 2 L/ha et au stade de croissance approprié de la mauvaise herbe. Pour la seconde application, une dose de 1,25 L/ha peut être utilisée pourvu que l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL soit appliqué dès la seconde poussée de mauvaises herbes et avant le stade maximum de la culture.

POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES HYBRIDES DE CANOLA : Deux applications sont nécessaires pour éliminer les plants sauvages en disjonction. La première application doit être faite lorsque le canola est au stade de 2-4 feuilles, la seconde, lorsque le canola est au stade de 4-6 feuilles et la troisième, au besoin, peut être effectuée jusqu'à, mais avant, la montée en graines. Toutes les applications de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL pour la production de semences hybrides doivent se faire à raison de 2,5 L/ha.

Section 8: Mélanges en cuve

Lorsqu'il est appliqué en tant que mélange en réservoir, lisez et observez toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les

précautions relatives à chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et précautions d'emploi indiquées sur l'étiquette.

Pour la suppression des mauvaises herbes présentes et/ou les levées ultérieures de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et/ou de graminées annuelles (voir les instructions de mélange en cuve), l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL peut être mélangé en association avec les herbicides suivants pour utilisation dans l'est du Canada et Colombie-Britannique:

CULTURE	PRODUIT D'ASSOCIATION	DOSE	MODE D'EMPLOI
CANOLA	Centurion® ou Select® + Amigo à 0.5% v/v	63 mL/ha	Pour la suppression de l'orge spontané et de la folle avoine, appliquer l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL à raison de 2,0 à 2,5 L/ha avec Centurion ou Select à raison de 63ml/Ha avec un adjuvant tel que recommandé sur l'étiquette de Centurion ou Select. Appliquer lorsque les mauvaises herbes ont de 1 à 4 feuilles et un maximum de 2 talles.
MAÏS	Herbicide Liquide AAtrex 480*	1.75 – 2.33 L/ha	Mélanger avec la dose appropriée de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL pour les mauvaises herbes ciblées. Ajuster la dose d'atrazine selon le niveau d'action résiduelle recherché. Ce mélange ne supprimera pas les levées ultérieures de mauvaises herbes résistantes aux triazines.
MAÏS	Banvel® ou Clarity®	625 mL/ha	Mélanger avec la dose appropriée de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL pour les mauvaises herbes ciblées. Ce mélange offre une meilleure suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles.
MAÏS	Distinct®	285 g/ha	Mélanger avec la dose appropriée de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL pour les mauvaises herbes ciblées. Ce mélange offre une meilleure suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles.
MAÏS	Marksman®	2,5 – 3,7 L/ha	Mélanger avec la dose appropriée de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL pour les mauvaises herbes ciblées. Ajuster la dose de Marksman selon le niveau d'action résiduelle recherché. Ce mélange offre une suppression résiduelle des graminées annuelles et des herbes à feuilles larges annuelles.

MAÏS	Prowl® 400 EC*	2,5 L/ha	Mélanger avec la dose appropriée de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL pour les mauvaises herbes ciblées. Ce mélange offre une suppression résiduelle des graminées annuelles ainsi que du chénopode blanc et de l'amarante à
SOJA	Pursuit®	312 mL/ha	racine rouge. Mélanger avec la dose appropriée de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL pour les mauvaises herbes ciblées. Ce mélange offre une suppression résiduelle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles.
SOJA	Basagran® Forte	1,75 L/ha	Mélanger avec la dose appropriée de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL pour les mauvaises herbes ciblées. Ce mélange offre une meilleure suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles.

**Pour les concentrations différentes d'atrazine et des produits de Prowl, ajuster la dose en conséquence*

Note: Ne pas mélanger en cuve l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL avec des engrais ou d'autres adjuvants agrochimiques à moins qu'ils ne soient recommandés sur cette étiquette.

Section 9: Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL, herbicide du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL et à d'autres herbicides du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- S'il y a lieu, utiliser l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL ou les herbicides du même groupe 10 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et

la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non-contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec à CONSUS Chemicals LLT Inc. au numéro sans frais **1-888-9312530**.

Section 10: Instructions d'application et mises en garde

Instructions d'application :

- Pour obtenir les meilleurs résultats qui soient, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- L'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL agira sur les mauvaises herbes qui sont plus grosses que le stade foliaire recommandé, mais la rapidité d'action et le degré de suppression risquent d'être diminués.
- Appliquer l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL dans au moins 110 L/ha d'eau à une pression de 175 à 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 à 10 km/h. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou de 110° est fortement recommandée pour assurer un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal.
- L'application avec un jet incliné de 45° produira un épandage plus uniforme. Suivre les autres instructions sur l'étiquette relativement à la dose et à la période d'application appropriées.
- La rapidité d'action de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL est influencée par des facteurs environnementaux. Lorsque le temps est frais (moins de 10°C) et que le taux d'humidité est faible, la rapidité d'action peut être réduite. Règle générale, les symptômes visuels se manifestent 2 à 4 jours après l'application.

- S'IL PLEUT DANS LES 4 HEURES SUIVANT L'APPLICATION, L'EFFICACITÉ PEUT ÊTRE RÉDUITE.
- Le contrôle des mauvaises herbes peut être réduit lorsqu'il y a beaucoup de rosée, brouillard, ou bruine durant l'application.
- L'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL agit principalement comme herbicide de contact. Il est donc essentiel de l'appliquer uniformément sur les mauvaises herbes à supprimer.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Mises en garde pour l'application :

Pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

- **APPLIQUER AVEC DE L'ÉQUIPEMENT AU SOL SEULEMENT. NE PAS APPLIQUER PAR AVION.**
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à air comprimé.
- L'épandage uniforme est important pour obtenir une suppression constante des mauvaises herbes.
- NE PAS appliquer avec des pulvérisateurs à rampe si les vents dépassent 16 km/h. NE PAS appliquer avec des pulvérisateurs à paravent si les vents soufflent à plus de 25km/h.
- Éviter le contact avec les plantes ou les cultures désirables, par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi de graves dommages peuvent survenir.
- Intervalles précédant un nouveau semis:
- 70 jours pour le sarrasin commun, l'orge, le millet, l'avoine, le seigle, le sorgho commun, la triticale et le blé.
- 120 jours pour toutes les autres cultures à l'exception du maïs cultivé, du canola et du soja. Un intervalle de réensemencement n'est pas requis pour le maïs cultivé, le canola ou le soja.
- L'application de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL sur les cultures non tolérantes produira de graves dommages ou la mort des cultures.
- **MAUVAISES HERBES SENSIBLES:** L'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL agit sur toutes les cultures et mauvaises herbes, à l'exception des cultures qui ont été modifiées pour être tolérantes aux applications de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL, y compris lorsqu'elles deviennent des mauvaises herbes spontanées.

Zones tampons:

Les traitements localisés utilisant l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des rivages ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (m) requises pour la protection des :		
		Habitats dulcicoles d'une profondeur :		Habitat terrestre
		Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	canola, maïs, soya	1	0	1

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant la catégorie de très grosses gouttelettes (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Section 11: Instructions de mélange

- L'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL doit être appliqué avec de l'équipement propre convenablement calibré.
- L'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL est spécialement formulé pour se mélanger facilement à l'eau. Avant d'ajouter l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que ce dernier est bien propre (consulter la section 12, Nettoyage dupulvérisateur).
 1. Remplir le réservoir aux trois quarts d'eau propre avant d'ajouter l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL.
 2. Verser la quantité appropriée de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL.
 3. Remplir le reste du réservoir d'eau, commencer l'agitation et appliquer immédiatement.

Note : À l'exception de l'utilisation avec Centurion ou Select, lors du mélange en cuve de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL, mettre toujours le produit d'association dans le réservoir en premier, s'assurer qu'il est bien mélangé et ajouter ENSUITE l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL. Lorsqu'il est utilisé, le sulfate d'ammonium doit TOUJOURS être versé dans le réservoir en premier, avant l'addition du produit d'association et l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL. Se référer aux instructions spécifiques suivantes pour mélanger avec CENTURION ou SELECT.

L'herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL et CENTURION ou SELECT : Canola tolérant le glufosinate- ammonium seulement

Lorsqu'on mélange en cuve l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL et CENTURION ou SELECT, toujours verser l'adjuvant AMIGO dans le réservoir en premier, *puis* verser l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL dans le réservoir, suivi de CENTURION ou SELECT.

L'ajout d'un agent antimoussant peut réduire la formation de mousse, en particulier lorsqu'on utilise de l'eau douce.

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent (voir la section 12, Nettoyage du pulvérisateur).
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation.
3. Verser la quantité appropriée d'AMIGO. Continuer d'agiter jusqu'à ce que AMIGO soit bien mélangé.
4. ARRÊTER l'agitation. Verser la quantité requise d'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL dans le réservoir. Mettre en marche le système d'agitation.
5. Verser la quantité appropriée de CENTURION ou SELECT et le reste d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer d'agiter ou de faire rouler le système de dérivation, et pulvériser immédiatement.
7. Après toute interruption de l'épandage, bien agiter avant de reprendre la pulvérisation. Jeter un coup d'œil dans le réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit à remélanger les produits de la solution de pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange jusqu'au lendemain.
8. Si une pellicule d'huile commence à se former dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.
9. Immédiatement après l'emploi, bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent (voir la section 12, Nettoyage du pulvérisateur).

Note : L'ajout d'un antimoussant peut réduire la formation de mousse, en particulier avec l'eau douce.

Note : S'assurer que tous les circuits (tuyaux, rampes, etc.) ont la concentration appropriée de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL et d'eau avant de commencer l'application.

Section 12: Nettoyage du pulvérisateur

- Avant et après l'emploi de l'Herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL, toujours procéder à un nettoyage complet du réservoir de pulvérisation, des conduites et du filtre. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une puissante solution détergente.

Section 13: Alimentation du bétail et délai d'attente avant la récolte

CANOLA :

- Les grains et la farine provenant du canola traité peuvent être utilisés pour nourrir le bétail.
- NE PAS laisser paître les bêtes dans les champs de canola traités ni utiliser les autres parties du canola traité pour nourrir le bétail. Les données appuyant cette utilisation ne sont pas suffisantes.
- Lorsque l'herbicide CONSUS GLUFOSINATE 200 SL est mélangé en cuve avec Centurion ou Select, respecter un délai d'attente de 60 jours à partir de la date du traitement (ou du dernier traitement lorsqu'il y a eu une deuxième application).

MAÏS :

- NE PAS appliquer dans les 86 jours précédant la récolte du grain de maïs.
- NE PAS laisser paître le bétail dans les champs traités dans les 20 jours suivant l'application.

SOJA :

- NE PAS appliquer dans les 70 jours précédant la récolte du grain de soja.
- NE PAS laisser paître le bétail dans les champs traités dans les 20 jours suivant l'application.

Section 14: Avis

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non-conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC:

Renseignements sur le produit: 1-888-931-2530

Consus Chemicals, LLC

22 Pine Tree Drive Wayne,
NJ 07470-USA

Banvel, Basagran Forte, Clarity, Distinct, Marksman, Pursuit and Prowl sont des marques déposées de BASF AAtrex est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

Select et Centurion sont des marques déposées de ArystaLifeScience Corporation